

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/628
2 janvier 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

LETTRE EN DATE DU 2 JANVIER 1948, ADRESSEE
PAR LE REPRESENTANT DE L'INDE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE

Monsieur le Président,

Le Gouvernement de l'Inde m'a chargé de vous transmettre la communication télégraphique suivante:

"1. Aux termes de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, tout Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute situation dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une situation de cette nature existe à l'heure actuelle entre l'Inde et le Pakistan. En effet, des envahisseurs comprenant des ressortissants du Pakistan et des membres de certaines tribus du territoire situé sur la frontière nord-ouest du Pakistan, reçoivent de ce dernier pays une assistance pour lancer leurs opérations contre l'Etat de Jammu et Cachemire, qui s'est uni au Dominion de l'Inde dont il fait maintenant partie. Les circonstances qui ont entouré cette union, les activités qui ont conduit le Gouvernement de l'Inde à prendre une action militaire contre les envahisseurs et l'assistance que le Pakistan a donnée et donne encore à ceux-ci sont exposées ci-après dans le présent memorandum. Le Gouvernement de l'Inde prie le Conseil de sécurité d'inviter le Pakistan à mettre fin sans délai à cette assistance qui constitue un acte d'agression contre l'Inde. Si le Pakistan n'interrompt pas cette assistance,

le Gouvernement de l'Inde pourra se voir contraint, pour se défendre, de pénétrer sur le territoire du Pakistan, en vue d'engager une action militaire contre les envahisseurs. La question a donc un caractère d'extrême urgence et exige l'intervention immédiate du Conseil de sécurité de manière à éviter une rupture de la paix internationale.

"2. Depuis la mi-septembre 1947, le Gouvernement de l'Inde a reçu des informations signalant l'infiltration de bandes armées dans les régions occidentales de la province de Jammu qui fait partie de l'Etat de Jammu et Cachemire; la province de Jammu est contiguë à la partie occidentale du Punjab, qui fait partie du Dominion du Pakistan. Ces bandes armées ont causé d'importants dommages dans cette région et se sont emparées d'une partie du territoire de l'Etat. Le 24 octobre, le Gouvernement de l'Inde a eu connaissance d'une puissante attaque sur la vallée de Cachemire, lancée de la province frontalière du Dominion du Pakistan. Quelque deux mille hommes et peut être davantage bien armés et complètement équipés, arrivèrent en convoi automobile, pénétrèrent sur le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire, mirent à sac la ville de Muzaffarabad, tuant de nombreuses personnes, et avancèrent le long de la route de la vallée de Jhelum en direction de Srinagar, capitale d'été de l'Etat de Jammu et Cachemire. Ils saccagèrent et incendièrent les villages et les villes qui se trouvaient sur leur chemin et tuèrent de nombreuses personnes. Près de la ville d'Uri, située à quelque cinquante milles de Srinagar, les troupes de l'Etat de Cachemire arrêterent momentanément l'avance des

envahisseurs; mais ceux-ci les encerclèrent, et incendièrent la centrale électrique de Mahora, qui fournit l'électricité de tout l'Etat de Cachemire.

"3. Le matin du 26 octobre, la situation était la suivante:

L'avance des bandes armées avait été contenue à l'entrée d'une ville nommée Baramula, par les troupes de l'Etat de Cachemire et une partie de la population civile, que l'on avait armée.

Une fois Baramula franchie, il n'y avait aucun obstacle sérieux susceptible de protéger Srinagar. Il était à craindre que ces bandes armées ne parvinssent à Srinagar, tuant et massacrant un grand nombre de personnes, aussi bien des Hindous que des Musulmans. Les troupes de l'Etat étaient dispersées sur tout le territoire de l'Etat; la majeure partie étant déployée le long de la frontière occidentale de la province de Jammu. Ces troupes avaient été coupées en petits groupes isolés et ne pouvaient opposer de résistance sérieuse aux envahisseurs. La plupart des fonctionnaires de l'Etat avaient quitté la région menacée, et l'administration civile avait cessé de fonctionner. Le seul obstacle qui s'opposait à ce que Srinagar subisse le sort des villes et villages situés sur la route des envahisseurs était la détermination des habitants de Srinagar, qui, sans distinction de communautés, étaient résolus à se défendre; bien que pratiquement sans armes. A ce moment, Srinagar comprenait aussi une importante population de réfugiés hindous et sikhs, qui avaient fui le Punjab occidental à la suite des troubles survenus dans cette région. Il ne faisait pas de doute que ces réfugiés seraient massacrés, si les envahisseurs parvenaient à Srinagar.

"4. Immédiatement après que les raids lancés sur l'Etat de Jammu et Cachemire eurent commencé, les autorités de cet Etat entrèrent officieusement en pourparlers avec le Gouvernement de l'Inde pour lui demander s'il accepterait la réunion de l'Etat en question au Dominion de l'Inde. (A ce propos, il convient de préciser que le Jammu et le Cachemire forment un Etat dont le chef, avant le transfert aux Dominions de l'Inde et du Pakistan des pouvoirs exercés par le Royaume-Uni, était lié par traité à la Couronne britannique qui dirigeait ses relations extérieures et assumait la responsabilité de sa défense. Ces relations reposant sur un traité ont pris fin avec le transfert de pouvoirs effectué le 15 août dernier; à l'égal des autres Etats, l'Etat de Jammu et Cachemire a acquis le droit de se joindre à l'un ou l'autre des Dominions).

"5. Les événements se précipitèrent, et la menace qui pesait sur la vallée de Cachemire devint grave. Le 26 octobre, le chef de l'Etat, Son Altesse le Maharadja Sir Hari Singh, adressa un appel pressant au Gouvernement de l'Inde pour lui demander une aide militaire. Il lui demande aussi d'autoriser l'Etat de Jammu et Cachemire à se joindre au Dominion de l'Inde. En même temps, le Gouvernement de l'Inde reçut une demande d'assistance émanant de l'organisation populaire la plus vaste qui existe en Cachemire, la Conférence nationale, à la tête de laquelle se trouve le cheik Mohamed Abdullah. La Conférence se prononça en outre nettement en faveur de la demande relative à l'union de l'Etat au Dominion de l'Inde.

Le Gouvernement de l'Inde a donc été sollicité, non seulement à titre officiel par les autorités de l'Etat, mais encore au nom du peuple de Cachemire, de fournir une aide militaire et d'accepter l'union de cet Etat à l'Inde.

"6. La menace grave qui pesait sur la vie et les biens des populations innocentes de la vallée de Cachemire et sur la sécurité de l'Etat de Jammu et Cachemire par suite de l'invasion de la vallée, exigeait que le Gouvernement de l'Inde prit une décision immédiate. Etant donné l'urgence de la situation, il fallait absolument que la défense de l'Etat de Jammu et Cachemire fût assumée par un gouvernement capable de s'en acquitter. Mais, pour qu'on ne pût accuser l'Inde d'avoir profité du danger immédiat couru par l'Etat, le Gouvernement de l'Inde précisa qu'une fois le territoire de l'Etat libéré des envahisseurs et la situation normale rétablie, la population serait libre de décider de son avenir, suivant une méthode démocratique reconnue au moyen d'un plébiscite ou d'un référendum qui pourrait être organisé sous contrôle international afin d'en assurer la complète impartialité.

"7. Le Gouvernement de l'Inde estima qu'il était de son devoir de répondre à la demande d'aide militaire, pour les raisons suivantes:

1. il ne pouvait laisser un Etat voisin et ami être contraint par la force de décider de ses relations extérieures ou de ses affaires intérieures;

2. du fait de la réunion de l'Etat de Jammu et Cachemire au Dominion de l'Inde, ce dernier avait la responsabilité

de la défense de l'Etat.

"6. L'intervention du Gouvernement de l'Inde permet de sauver Srinagar. Les envahisseurs furent repoussés de Baramula à Uri, où il sont contenus par les troupes hindoues. Près de dix-neuf mille hommes font face aux troupes du Dominion dans cette région. Depuis le début des opérations de la vallée de Cachemire, les envahisseurs ont intensifié leurs attaques contre la frontière ouest et sud-ouest de l'Etat de Jammu et Cachemire. On ne dispose pas de chiffres exacts. On pense cependant que près de 15.000 hommes prennent part aux opérations contre cette partie de l'Etat. Dans certaines régions les troupes de l'Etat sont assiégées. Les incursions des envahisseurs sur le territoire de l'Etat, les meurtres, les incendies, les pillages et le rapt des femmes continuent. Le butin est rassemblé et transporté dans les régions occupées par les tribus pour en inciter les membres à venir grossir les rangs des envahisseurs. Sans compter ceux qui prennent une part active aux incursions, on estime à cent mille le nombre des membres des tribus et autres soldats recrutés en différents points des districts du Punjab occidental situés sur la frontière de l'Etat de Jammu et Cachemire; la plupart de ces hommes reçoivent une formation militaire sous la direction de ressortissants du Pakistan, y compris des officiers de l'armée pakistane. Ils sont entretenus sur le territoire du Pakistan, nourris, vêtus, armés, équipés et transportés sur le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire avec l'aide, directe et indirecte, des autorités du Pakistan, tant militaires que civiles.

9. Comme on l'a déjà précisé, les envahisseurs qui ont pénétré dans la vallée de Cachemire en octobre venaient principalement de régions situées au nord-ouest du Pakistan où habitent les tribus nomades; ils ont dû par conséquent traverser le territoire du Pakistan pour pénétrer en Cachemire. Les raids contre la frontière sud-ouest de l'Etat, qui ont précédé l'invasion de la vallée proprement dit, ont été organisés sur le territoire du Pakistan, et des ressortissants de ce pays y ont pris part. Ce mode d'invasion, qui consiste à traverser le territoire du Pakistan et à l'utiliser comme base d'opérations contre l'Etat de Jammu et Cachemire, se poursuit toujours. Dernièrement, les opérations militaires contre les frontières ouest et sud-ouest de l'Etat se sont intensifiées; les assaillants comprennent aussi bien des ressortissants du Pakistan que des membres des tribus. Ces envahisseurs sont munis d'armes modernes, y compris des mortiers et des mitrailleuses; ils portent l'uniforme de l'armée régulière, et au cours des engagements qui ont eu lieu récemment, étaient disposés en ordre de bataille, ils emploient les tactiques de la guerre moderne. Ils se servent de postes de T.S.F. portatifs et emploient des mines du type V. Comme moyens de transport, les envahisseurs ont, dès le début, utilisé des véhicules à moteur. Il ne fait aucun doute qu'ils sont formés, et même, dans une certaine mesure, encadrés par des officiers de l'armée régulière du Pakistan. Leurs rations et approvisionnements proviennent du territoire du Pakistan.

10. Ces faits conduisent indiscutablement aux conclusions suivantes :
- a) Les envahisseurs sont autorisés à traverser le territoire du Pakistan ;

- b) ils sont autorisés à utiliser le territoire du Pakistan comme base d'opérations ;
- c) ils comprennent des ressortissants du Pakistan ;
- d) ils trouvent au Pakistan une grande partie de leur équipement militaire, de leurs moyens de transport et de leurs approvisionnements (y compris l'essence) ;
- e) des officiers du Pakistan les entraînent, les encadrent et les aident activement.

Ce n'est qu'au Pakistan qu'ils peuvent trouver en si grande abondance l'équipement militaire moderne, les cadres et l'entraînement. Plus d'une fois, le Gouvernement de l'Inde a demandé au Gouvernement du Pakistan de refuser aux envahisseurs des facilités qui constituent un acte d'agression et d'hostilité contre l'Inde; mais la demande est restée sans réponse. Cette demande a été formulée une dernière fois le 22 décembre, quand le Premier Ministre de l'Inde a remis personnellement au Premier Ministre du Pakistan une lettre qui énumérait les diverses formes de l'aide accordée par le Pakistan aux envahisseurs et demandait au Gouvernement du Pakistan de mettre fin promptement à cette aide; bien qu'un télégramme de rappel ait été envoyé le 26 décembre, aucune réponse à cette lettre n'a été reçue à ce jour.

11. Des faits relatés ci-dessus, il ressort nettement que le Gouvernement du Pakistan n'est pas disposé à mettre fin à l'aide en matériel et en hommes que les envahisseurs trouvent sur le territoire du Pakistan et grâce à des ressortissants du Pakistan, y compris des membres du Gouvernement tant civils que militaires.

Cette attitude du Gouvernement du Pakistan ne constitue pas seulement une violation de neutralité mais encore un acte positif d'agression contre l'Inde, dont fait partie l'Etat de Jammu et Cachemire.

"12. Le Gouvernement de l'Inde a employé tous les moyens de persuasion et fait preuve de patience afin d'amener le Pakistan à modifier son attitude, mais en vain, et il constate maintenant que les efforts qu'il fait pour chasser l'envahisseur de l'Etat de Jammu et Cachemire sont gravement compromis par l'aide que les envahisseurs trouvent au Pakistan. Les envahisseurs se trouvent encore sur le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire et les habitants de cet Etat sont exposés à toutes les atrocités que peut leur infliger un ennemi barbare. La présence de groupes ennemis importants dans les régions du Pakistan contiguës à certains territoires de l'Inde autres que le territoire de Jammu et Cachemire constitue une menace pour le reste de l'Inde. La poursuite indéfinie des opérations militaires actuelles prolonge les souffrances des habitants de l'Etat de Jammu et Cachemire, épuise les ressources de l'Inde et est une menace constante pour le maintien de la paix entre l'Inde et le Pakistan. Le Gouvernement de l'Inde ne voit d'autre solution, pour débarrasser l'Etat de Jammu et Cachemire de la présence des envahisseurs, que de prendre des mesures militaires plus efficaces.

"13. Pour chasser rapidement les envahisseurs du territoire de l'Inde et les empêcher de lancer de nouvelles attaques, les troupes de ce pays devront pénétrer sur le territoire du Pakistan. Il n'existe pas d'autre moyen pour empêcher l'ennemi d'utiliser les bases situées dans le Pakistan, et pour le couper de ses sources

de ravitaillement et de renforts. L'aide que le Pakistan fournit aux envahisseurs constituant un acte d'agression contre l'Inde, le gouvernement de ce pays peut en vertu du droit international et pour lutter efficacement contre les envahisseurs, faire traverser à ses troupes le territoire du Pakistan. Comme une action de ce genre peut entraîner un conflit armé avec le Pakistan, le Gouvernement de l'Inde, toujours soucieux d'agir conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies, désire porter cette situation à la connaissance du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 35 de la Charte. Le Gouvernement de l'Inde estime qu'il a le droit de prier le Conseil de sécurité de demander au Gouvernement du Pakistan :

1. d'empêcher les membres des services publics du Gouvernement du Pakistan, militaires et civils, de prendre part ou de prêter assistance à l'invasion de l'Etat de Jammu et Cachemire;
2. d'inviter les autres ressortissants du Pakistan à ne plus prendre part aux combats qui se déroulent sur le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire;
3. de refuser aux envahisseurs : a) l'accès et l'utilisation de son territoire pour la conduite d'opérations militaires dirigées contre l'Etat de Cachemire; b) les fournitures, militaires et autres; c) toute forme d'assistance qui pourrait avoir pour effet de prolonger le conflit actuel.
4. Le Gouvernement de l'Inde désire signaler l'urgence spéciale qui s'attache à ce que le Conseil de sécurité prenne des mesures immédiates pour faire droit à sa requête. Il désire ajouter que les opérations militaires dans les régions envahies ont évolué avec une

telle rapidité au cours des derniers jours qu'il doit, pour assurer sa propre défense, se réserver le droit de prendre, à tout moment, les mesures militaires que la situation lui paraîtra exiger.

" 15. Le Gouvernement de l'Inde regrette profondément que ses relations avec le Pakistan aient atteint ce point critique. L'Etat du Pakistan n'est pas seulement un voisin de l'Inde; en dépit de la séparation récente, de nombreux liens et intérêts communs existent entre l'Inde et le Pakistan. Il n'est rien que l'Inde désire plus vivement que d'entretenir avec le Pakistan des relations d'étroite et durable amitié. Les deux Etats, ainsi que le monde entier, ont intérêt à ce que la paix règne entre eux. La démarche du Gouvernement de l'Inde auprès du Conseil de sécurité s'inspire de l'espoir sincère que celui-ci pourra, par une action rapide, sauvegarder la paix.

" 16. Le texte du présent rapport au Conseil de sécurité fera l'objet d'une communication télégraphique au Gouvernement du Pakistan".

Je vous prie d'agréer, etc....

Signé : (P.P. Pillai)
Représentant de l'Inde
auprès des Nations Unies.

